

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 mars 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 139 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER - PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Jean-Louis TIXIER - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DIARD représenté par Xavier CACHARD - Frédéric DUTOIT représenté par Patrick MAGRO - Robert HABRANT représenté par Gérard SBRAGIA - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Mourad KAHOU - représenté par Mireille FOURNERON - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Gilles PAGLIUCA représenté par Bruno GILLES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Benoît PAYAN - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Mars 2011

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 016-161/11/CC

■ Approbation des tarifs 2011 pour le transport de véhicules sur l'archipel du Frioul.

DIPORAG 11/5932/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine, propriétaire du navire « transport de charges » l'Ecum, assure depuis 2006 le transport des véhicules vers l'archipel du Frioul (délibération du 30 mars 2006).

Depuis cette date, l'Ecum effectue régulièrement des rotations entre l'archipel du Frioul et le Vieux Port de Marseille à la demande des usagers : entreprise effectuant des travaux, habitants, exploitants, Mairie de Marseille, associations.

Ce service donne lieu au paiement d'une contrepartie financière par les usagers, dont le barème est fixé chaque année par le Conseil de Communauté.

Une baisse de 30% des tarifs de l'Ecum par rapport au tarif 2008 a été approuvée par délibération du Conseil de Communauté du 11 mai 2009, afin de favoriser le développement économique de l'île du Frioul.

Il a été décidé en 2010 de reconduire les tarifs de 2009.

Pour 2011, il apparaît nécessaire d'assujettir à la TVA les tarifs du transport de véhicules sur l'archipel du Frioul, pour ne pas conduire à des distorsions de concurrence.

C'est pourquoi il convient d'appliquer une TVA (conformément à l'article 256 B du Code Général des Impôts) au taux de 19.60%.

Les prix indiqués sur le tarif 2010 sont considérés en TTC pour éviter une majoration trop importante du tarif qui pourrait pénaliser l'activité économique de l'île.

Le calcul des nouveaux prix en HT se fera en déduction du montant de la TVA au taux de 19.60% sur les prix actuels considérés en TTC.

Il est proposé, également, pour 2011 d'ajuster les augmentations de ces tarifs à l'indice INSEE des prix à la consommation (hors tabac), soit de 1.8%. Les tarifs ainsi augmentés seront arrondis à l'unité inférieure.

Il est à noter que les véhicules professionnels bénéficieront à nouveau, d'une baisse de prix de 17.8% (19.60% - 1.8%) due à la récupération de la TVA.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Mars 2011

- La délibération POR 4/567/CC du 26 juin 2005 portant création d'un tarif pour les transports de véhicules sur l'écum ;
- La délibération POR 002-1148/07/CC du 17 décembre 2007 portant renouvellement du tarif de transports de véhicules sur l'écum. ;
- La délibération DTUP 001-1337/09/CC de mai 2009 portant sur l'approbation des nouveaux tarifs de transports de véhicules sur l'archipel du Frioul
- La délibération DIPOR/10/4367/CC du 25 mars 2010 portant approbation des nouveaux tarifs pour l'année 2010.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité d'assujettir les tarifs de transport de véhicules sur l'archipel du Frioul à la TVA.
- La possibilité pour les professionnels de récupérer la TVA sur le montant facturé.
- Il convient d'augmenter les tarifs de 2011 suivant l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation (hors tabacs) arrêté au mois de décembre 2010, soit une variation annuelle de +1.8%.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvés pour 2011, les tarifs relatifs aux transports de véhicules sur l'archipel du Frioul tels que détaillés dans le tableau ci-annexé.

Article 2 :

Les recettes correspondantes seront constatées au budget des transports de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole – Sous-Politique : B210 – Nature : 7063 :

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Mars 2011